

FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

Autres moyens d'identification

: Sans objet

Utilisation recommandée

Désodorisant d'atmosphère

Restrictions d'utilisation

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Produit vendu prêt à être utilisé

Société : Ecolab Inc.

1 Ecolab Place

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Informations relatives aux

soins d'urgence

1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission : 09/12/2024

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Aérosols inflammables : Catégorie 2
Irritation de la peau : Catégorie 2
Irritation occulaire : Catégorie 2
Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un organe cible précis -

exposition unique

: Catégorie 3 (Système nerveux central)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : Aérosol inflammable.

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention**:

Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail

918965 1 / 10

FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Le mauvais emploi intentionnel du ce produit par son inhalation délibérée peut être nocif ou mortel.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Élimination:

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers : Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange : Mélange

| Nom Chimique | No. CAS | Concentration (%) |
|----------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| propane | 74-98-6 | 10 - 30 |
| hydrocarbures aliphatiques | 106-97-8 | 10 - 30 |
| éthanol | 64-17-5 | 10 - 30 |
| Fragrance ingredient | Ingrédient de propriété industrielle | 10 - 30 |
| 2-méthyl-2,4-pentanediol | 107-41-5 | 10 - 30 |

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les veux

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

918965 2 / 10

FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à Moyen d'extinction approprié

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Jet d'eau à grand débit

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Aérosols inflammables

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

souterraines.

confinement et le nettoyage

Méthodes et matières pour le : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Contenu sous pression.

Ne pas perforer. Se laver les mains soigneusement après manipulation. En cas de disfonctionnement mécanique, ou s'il y a contact avec une dilution inconnue de produit, porter l'ensemble des

Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Conditions de stockage sures Garder dans un endroit frais et bien aéré. Tenir hors de portée des

enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver

dans des récipients étiquetés appropriés

Température d'entreposage : 0°C à 50°C

918965 3/10

FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type d'exposition | Concentration admissible | Base |
|--------------------------|----------|--|--------------------------|-----------|
| propane | 74-98-6 | TWA | 1,000 ppm 1,800 mg/m3 | NIOSH REL |
| | | TWA | 1,000 ppm 1,800 mg/m3 | OSHA Z1 |
| butane | 106-97-8 | TWA | 800 ppm 1,900 mg/m3 | NIOSH REL |
| | | STEL | 1,000 ppm | ACGIH |
| ethanol | 64-17-5 | TWA | 1,000 ppm 1,900 mg/m3 | NIOSH REL |
| | | TWA | 1,000 ppm 1,900 mg/m3 | OSHA Z1 |
| 2-methylpentane-2,4-diol | 107-41-5 | TWA (Vapour.) | 25 ppm | ACGIH |
| | | STEL (Vapour.) | 50 ppm | ACGIH |
| | | STEL (Inhalable fraction, Aerosol only) | 10 mg/m3 | ACGIH |
| | | Ceiling | 25 ppm 125 mg/m3 | NIOSH REL |

Mesures d'ordre technique

: Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En raison de la forme et de l'emballage du produit, aucun équipement

de protection n'est nécessaire dans des conditions normales

d'utilisation.

Protection des mains : En raison de la forme et de l'emballage du produit, aucun équipement

de protection n'est nécessaire dans des conditions normales

d'utilisation.

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection respiratoire : En raison de la forme et de l'emballage du produit, aucun équipement

de protection n'est nécessaire dans des conditions normales

d'utilisation.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute partie de

la peau exposée soigneusement après manipulation.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : aérosol
Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

918965 4 / 10

FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

pH : Sans objet Point d'éclair : Sans objet

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
Point de fusion/congélation : Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et : Donnée non disponible
intervalle d'ébullition

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Limite d'explosivité, : Donnée non disponible supérieure

Limite d'explosivité, : Donnée non disponible inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible
Densité relative : Donnée non disponible
Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres : Donnée non disponible

solvants

Coefficient de partage (noctanol/eau)

empérature d'auto- : Donnée non disponible

Température d'autoinflammation

Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible
poids moléculaire : Donnée non disponible

COV (composés organiques

volatils)

Chaleur de combustion : 28.11 kJ/g

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Inconnu.

Produits de décomposition

dangereux

: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent

se former, comme:

918965 5 / 10

FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

Oxydes de carbone

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau Provoque une irritation de la peau. Peut causer une réaction

allergique cutanée.

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les Ingestion

conditions normales d'utilisation.

Inhalation : L'inhalation peut affecter le système nerveux central.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Irritation

Contact avec la peau : Rougeur, Irritation, Réactions allergiques

Ingestion Aucun symptôme connu ou prévu.

Étourdissements, Somnolence Inhalation

Toxicité

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Donnée non disponible Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible Toxicité cutanée aiguë : Donnée non disponible Corrosion et/ou irritation de la : Donnée non disponible

Lésion/irritation grave des

peau yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

: Donnée non disponible

respiratoire

: Donnée non disponible : Donnée non disponible

Effets sur la reproduction Mutagénécité de la cellule

germinale

Cancérogénicité

: Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible STOT - exposition unique : Donnée non disponible STOT - exposition répétée : Donnée non disponible Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

Composants

918965 6/10

FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

Toxicité aiguë par voie orale : éthanol

DL50 Rat: 10,470 mg/kg

2-méthyl-2,4-pentanediol DL50 Rat: > 2,000 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par inhalation : éthanol

4 h CL50 Rat: 117 mg/l Atmosphère d'essai: vapeur

Composants

Toxicité cutanée aiguë : éthanol

DL50 Lapin: 15,800 mg/kg

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible Toxicité pour la daphnie et : Donnée non disponible

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons : éthanol

96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): > 100 mg/l

2-méthyl-2,4-pentanediol

96 h CL50 Poissons: 8,510 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: éthanol

48 h CE50 Invertébré aquatique: 857 mg/l

2-méthyl-2,4-pentanediol

48 h CE50 Daphnia magna (Puce d'eau): 2,800 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues : 2-méthyl-2,4-pentanediol

72 h CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes): > 490

mg/l

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

918965 7 / 10

FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à

l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer

conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans

une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (DOT)

No. UN : 1950

Description des : AÉROSOLS

marchandises

Classe : 2.1 Dangereux pour : non

l'environnement

Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN : 1950 Nom d'expédition : AÉROSOLS

Classe : 2.1
Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Corrosion ou irritation cutanée

Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique ou

répétée)

918965 8 / 10

FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

SARA 302 : Ce matériau ne contient aucun composant ayant une section 302 EHS

TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro

CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est

nécessaire.

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction.

California Cleaning Product Right to Know Act of 2017 (SB 258)

Cette réglementation s'applique à ce produit.

| Nom Chimique | No. CAS | Fonction | Liste(s) |
|----------------------------|----------|-----------------|----------------|
| propane | 74-98-6 | Propulseur | Not Applicable |
| hydrocarbures aliphatiques | 106-97-8 | Propulseur | Not Applicable |
| éthanol | 64-17-5 | Agent nettoyant | Not Applicable |
| Fragrance ingredient | Réservé | Fragrance | Not Applicable |
| 2-méthyl-2,4-pentanediol | 107-41-5 | Solvent | Not Applicable |
| 2-méthyl-2-propanol | 75-65-0 | Fragrance | 16 |

^{*}Cf. les liens vers les listes désignées sur ecolab.com/sds

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Inventaire des États-Unis TSCA :

Répertorié dans la TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Ce produit contient un ou plusieurs ingrédients qui ne sont pas répertoriés dans la liste extérieure (LES) ou intérieure (LIS) des substances canadienne.

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

non établi(e)

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

non établi(e)

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

non établi(e)

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

non établi(e)

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

En conformité avec les inventaires

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

non établi(e)

Inventaire de Taiwan pour substance chimique :

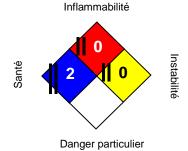
non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

918965 9 / 10

FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

NFPA:



HMIS III:



0 = insignifiante, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé

4 = Extrême, * = Chronique

Date d'émission : 09/12/2024

Version : 3.0

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

918965 10 / 10